



Nouvelle adresse

Cher client

Félicitations avec votre nouvelle habitation! Avant de vous détendre dans votre fauteuil, il est important d'effectuer certaines formalités administratives, comme le transfert de votre contrat en électricité et/ou en gaz naturel.

Avant de vous installer à votre nouvelle adresse, nous vous demandons de remplir 2 exemplaires du document de reprise des énergies (voir page suivante), et de les signer avec le propriétaire/nouvel occupant de l'habitation. Attention! Ce document sert uniquement en cas de contestation des index.

Prenez le temps de remplir dûment le document, et n'oubliez surtout pas de noter clairement les index de début de votre nouvelle adresse. Ces index serviront comme point de départ pour vos nouvelles factures d'énergie. Le document ne sera valide que s'il est signé par vous-même et par le propriétaire/nouvel occupant.

Veillez envoyer le document de reprise dûment rempli, au plus tard 7 jours après votre déménagement:

- par la poste: OCTA+, à l'attention du Service Inscriptions, Schaarbeeklei 600, 1800 Vilvoorde
- par e-mail: energie@octaplus.be
- par fax: 02 255 21 88

Vous avez encore des questions? Notre service clientèle est là pour vous aider et répondre à toutes vos questions au numéro 02 851 02 52.

Avec nos salutations énergiques

OCTA+

DEVENEZ CLIENT CHEZ OCTA+ ET ECONOMISEZ JUSQU'À € 500/AN

- Electricité et gaz naturel à un prix très compétitif sur le marché
- Ristournes exclusives sur le carburant et 650 stations en Belgique
- Ristourne exclusive et garantie sur le Mazout+, l'année entière, paiement échelonné sans frais supplémentaires inclus
- Vous épargnez des points énergie à échanger contre une remise, du carburant, de superbes cadeaux ou contre une compensation de vos émissions CO₂



